



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL

MUNICIPAL LUNDI 29 AVRIL 2024 (AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 avril 2024, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

11 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Fabrice PLEVY, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET et Véronique CROZIER.

2 membres absents : Alexandre CORNU, Eric RAMBAUD

1 membre arrivé en cours de séance : Thierry ROST (après les délibérations)

Secrétaire de séance : Véronique BLANCHARD

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- Approbation de la modification des statuts à apporter au SIEMLY – adhésion de la commune d'Epercieux-Saint-Paul
- Vote d'une décision modificative au budget communal
- Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 28 mars 2024.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 est approuvé.

Point à rajouter à l'ordre du jour : adhésion au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires et non statutaires

Délibération n° 2024-04-01 : adhésion au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires

Dans le cadre de l'indemnisation des agents publics contre le risque de privation involontaire d'emploi, deux systèmes sont possibles dans la Fonction Publique Territoriale :

- soit l'auto assurance qui autorise la collectivité à se substituer à France Travail en versant les indemnités de retour à l'emploi pour les agents contractuels privés d'emploi
- soit une cotisation à l'URSSAF (4.05% taux employeur) qui permet une prise en charge des agents directement par France Travail.

Suite au recrutement d'un agent contractuel, Monsieur le Maire propose de signer un contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage avec l'URSSAF. Cette adhésion révocable est conclue par contrat pour une durée de 6 ans reconductible.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage avec l'URSSAF.

Délibération n° 2024-04-02 : adhésion de la commune d'Epercieux-Saint-Paul – approbation de la modification à apporter aux statuts du Syndicat mixte des eaux des monts du lyonnais et de la basse vallée du Gier

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 22 mars 2024 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant l'adhésion, à compter du 1er Janvier 2025 de la commune d'Epercieux-Saint-Paul, et demandant la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical conformément à la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2024. L'adhésion de la Commune d'Epercieux-Saint-Paul sera effective à compter du 1er Janvier 2025.

Délibérations n° 2024-04-03 : vote d'une décision modificative n° 1/2024

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Article 2313 - opération 23 (réhabilitation d'un bâtiment communal) : - 41 000 €

Article 2312 - opération 26 (renouvellement urbain route de Ste Foy) : + 41 000 € (plan guide)

Délibérations n° 2024-03-04 : instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Monsieur le Maire propose d'instaurer la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle aux agents de la commune.

Pour bénéficier de cette prime les agents doivent réunir certaines conditions d'ancienneté et de rémunération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe le montant maximum de la prime en fonction de différents seuils de rémunération :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant fixé par la commune de Grézieu-le-Marché
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €

Les montants susmentionnés feront l'objet d'une proratisation en cas d'exercice des fonctions à temps non complet.

La prime de pouvoir d'achat fera l'objet d'un versement en une fraction, pour un versement total effectué avant le 30 juin 2024.

L'attribution de la prime de pouvoir d'achat sera déterminée par l'autorité territoriale, pour chaque agent éligible, par voie d'arrêté individuel.

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Didier BLANCHARD :

- Urbanisme CCMDL : dans le cadre de la nécessaire évolution du SCOT des Monts du Lyonnais, une instance de concertation avec les élus des communes va être mise en place. Didier Blanchard, Yannis Hodoul et Fabrice Plévy feront partie de cette « conférence SCOT »
- Devis validé :EVML paysage pour les travaux d'entretien terrain de foot : 6 802.60 € TTC (options comprises : fourniture de 25 tonnes de sable supplémentaire + transport).
- Devis terrassement pour conteneurs semi-enterrés : l'entreprise Lacassagne doit faire parvenir un nouveau devis avec un nouvel emplacement (à la place de la remorque à gazon) pour essayer de réduire les coûts.
- Planning élections européennes le 9 juin (8h – 18h)
- Amicale boule : Gilbert Nesme offre l'apéritif aux membres du conseil municipal qui le souhaitent jeudi 9 mai à 11h30 au local (en remerciement des travaux).
- Renouvellement contrat Raphaël Guichard : il est renouvelé pour 3 mois, du 1^{er} mai au 31 juillet 2024.
- Révision du PLU : le nouveau PLU est opposable depuis le 17/04/2024 (visible sur le Géoportail de l'urbanisme)
- Sollicitation des communes - dispositif PENAP/PAEN : les élus doivent faire savoir à la CCMDL s'ils souhaitent instaurer des zones PENAP/PAEN (protection des espaces naturels et agricoles périurbains) sur leur commune. Les conseillers sont invités à y réfléchir. La décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal. (décision à prendre avant le 30/06/2024)
- Désignation d'un correspondant incendie et secours : Didier Blanchard (en remplacement de Pascal Venet nommé octobre 2022)
- Vente du bar-restaurant : le compromis de vente a été signé ce jour
- Robots de tonte : quelques soucis de réglage
- Travaux renouvellement canalisation d'eau potable route d'Aveize : du chemin de la combette jusqu'au chemin du barrage à partir du 13 mai 2024.

Christelle BUFFAT :

- Commission déchets de la CCMDL
 - Suppression de la collecte des déchets au porte à porte
 - Pour les sacs noirs : vendredi 3 mai 2024
 - Pour les sacs jaunes : mardi 30 avril 2024.
 - Les personnes concernées ont été informées par courrier
 - Aide de la CCMDL pour les colonnes semi-enterrées 1800 €
 - Le prix pour les professionnels en déchetterie va augmenter au 1^{er} juillet
- Plantation des fleurs le 16 mai.

Ludovic CHARVOLIN :

- Avancement des travaux de la salle : la PAC sera installée jeudi – électricité : il reste les projecteurs à poser – menuiserie finie demain soir – réception d'ici le 30 mai
- Changement des éclairages à la mairie : l'entreprise Noally est venue terminer les travaux

Véronique BLANCHARD :

- Plan guide : un questionnaire (flyer avec QR code) à destination des grézollaires et non grézollaires sera diffusé notamment lors du vide-grenier pour connaître l'avis des gens sur le village
- Planning d'ouverture de l'église : ouverture de l'église tous les jours de la semaine + les dimanches du 5 mai au 29 septembre 2024.

Thierry ROST :

- Découverte et test du futur circuit VTT de Grézieu-le-Marché : samedi 4 mai de 9h à 12h – départ sur le parking de la salle du Cartay (direction Hurongues, retour par le barrage – 17km)
- Commission tourisme et loisirs CCMDL : elle travaille sur le circuit VTT (partie sud à relier à la partie nord) : 2 parcours sur Grézieu

Séance levée à 22h30

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 30 mai 2024 à 20h30.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 30 mai 2024.

Le Maire
Didier BLANCHARD



Le secrétaire de séance
Véronique BLANCHARD